

### Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission: 11/03/2015 Date de révision: 08/05/2018 Remplace la fiche: 22/11/2017 Version: 1.2

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange

Nom commercial : 901/902 HARDENER

Code du produit : SH9011, SH9012, SH9021, SH9022
Groupe de produits : Adhésifs, produits d'étanchéité

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Spec. d'usage industriel/professionnel : Industriel

Réservé à un usage professionnel

Fonction ou catégorie d'utilisation : Adhésifs, agents liants

#### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

U-POL LIMITED Denington Road, Wellingborough Northants. NN8 2QH - UK T +44 (0) 1933 230310

technical.department@u-pol.com - www.u-pol.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : CHEMTREC - +44 (0) 870 8200418 (24 hrs)

#### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2 H315 Lésions oculaires graves/irritation oculaire, H319

Catégorie 2
Sensibilisation respiratoire, Catégorie 1
H334
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
H317
Cancérogénicité, Catégorie 2
H351
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, Catégorie 2

Texte intégral des mentions H : voir section 16

#### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Susceptible de provoquer le cancer. Risque présumé d'effets graves pour les organes (organes de l'ouïe) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (inhalation). Peut irriter les voies respiratoires. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

### Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)





GHS07

GHS08

Mention d'avertissement (CLP) : Danger

Composants dangereux : diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle, 4,4'-diisocyanate de diphénylméthane;

PREPOLYMER BASED ON AROMATIC POLYISOCYANATE; FORMALDEHYDE,

OLIGOMERIC REACTION PRODUCTS WITH ANILINE & PHOSGENE (OLIGOMERIC MDI); isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle, 2,4'-diisocyanate de diphénylméthane

Mentions de danger (CLP) : H315 - Provoque une irritation cutanée.

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

08/05/2018 FR (français) FDS Réf.: SRB 1/8

### Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

H334 - Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires

par inhalation.

H335 - Peut irriter les voies respiratoires. H351 - Susceptible de provoquer le cancer.

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou

d'une exposition prolongée.

Conseils de prudence (CLP) P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P260 - Ne pas respirer les fumées, vapeurs.

P280 - Porter un équipement de protection des yeux, des vêtements de protection, des gants

de protection.

P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P312 - Appeler un médecin en cas de malaise.

Phrases EUH : EUH204 - Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

#### **Autres dangers**

Pas d'informations complémentaires disponibles

### **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

### **Substances**

Non applicable

#### 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
FORMALDEHYDE, OLIGOMERIC REACTION PRODUCTS WITH ANILINE & PHOSGENE (OLIGOMERIC MDI)	(N° CAS) 32055-14-4 (N° REACH) 01-2119457024-46	5 - 75	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Carc. 2, H351 STOT SE 3, H335 STOT RE 2, H373
PREPOLYMER BASED ON AROMATIC POLYISOCYANATE		>= 20	Resp. Sens. 1, H334 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 3, H412
diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle, 4,4'-diisocyanate de diphénylméthane (Note 2)	(N° CAS) 101-68-8 (N° CE) 202-966-0 (N° Index) 615-005-00-9	>= 10	Carc. 2, H351 Resp. Sens. 1, H334 Skin Sens. 1, H317 Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 STOT RE 2, H373 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335
isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle, 2,4'- diisocyanate de diphénylméthane (Note C)(Note 2)	(N° CAS) 5873-54-1 (N° CE) 227-534-9 (N° Index) 615-005-00-9	>= 2,5	Carc. 2, H351 Resp. Sens. 1, H334 Skin Sens. 1, H317 Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 STOT RE 2, H373 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335

#### Limites de concentration spécifiques:

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle, 4,4'-diisocyanate de diphénylméthane	(N° CAS) 101-68-8 (N° CE) 202-966-0 (N° Index) 615-005-00-9	(C >= 0,1) Resp. Sens. 1, H334 (C >= 5) Eye Irrit. 2, H319 (C >= 5) Skin Irrit. 2, H315 (C >= 5) STOT SE 3, H335
isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle, 2,4'- diisocyanate de diphénylméthane	(N° CAS) 5873-54-1 (N° CE) 227-534-9 (N° Index) 615-005-00-9	(C >= 0,1) Resp. Sens. 1, H334 (C >= 5) Eye Irrit. 2, H319 (C >= 5) Skin Irrit. 2, H315 (C >= 5) STOT SE 3, H335

Note 2 : La concentration d'isocyanates donnée est le pourcentage en poids du monomère libre, calculé par rapport au poids total du mélange.

Note C : Certaines substances organiques peuvent être commercialisées soit sous une forme isomérique bien définie, soit sous forme de mélange de plusieurs isomères. Dans ces cas-là, le fournisseur doit préciser sur l'étiquette si la substance est un isomère spécifique ou un mélange d'isomères.

Texte complet des phrases H: voir section 16

08/05/2018 FR (français) FDS Réf.: SRB 2/8

### Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. Appeler un centre

antipoison ou un médecin en cas de malaise.

Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

Premiers soins après contact avec la peau : Laver la peau avec beaucoup d'eau. Enlever les vêtements contaminés. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation

oculaire persiste: consulter un médecin.

Premiers soins après ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation : Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou

des difficultés respiratoires par inhalation.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Irritation. Peut provoquer une allergie cutanée.

Symptômes/effets après contact oculaire : Irritation des yeux.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

#### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie

: Dégagement possible de fumées toxiques.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie

 Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection : Lunettes de sécurité. Vêtements de protection. Gants.

Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement. Ne pas respirer les vapeurs, fumée. Eviter le contact avec la

peau et les yeux.

### 6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se

reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Recueillir le produit répandu. Pomper/recueillir produit libéré dans récipients appropriés.

Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant. Avertir les autorités si le produit

pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

Autres informations : Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la section 13.

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

: Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Porter un équipement de protection individuel. Ne pas respirer les vapeurs, fumée. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Mesures d'hygiène : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

08/05/2018 FR (français) FDS Réf.: SRB 3/8

### Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière

étanche. Tenir au frais.

Température de stockage : < 25 °C

Lieu de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé.

Prescriptions particulières concernant : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

l'emballage

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle, 4,4'-diisocyanate de diphénylméthane (101-68-8)		
France	Nom local	4,4'-Diisocyanate de diphénylméthane (3)
France	VME (mg/m³)	0,1 mg/m³
France	VME (ppm)	0,01 ppm
France	VLE(mg/m³)	0,2 mg/m³ ((5min))
France	VLE (ppm)	0,02 ppm ((5min))
France	Note (FR)	Valeurs recommandées/admises; certaines ou toutes ces VLE s'entendent pour des concentrations mesurées sur une durée de 5 min; risque d'allergie respiratoire, substance classée cancérogène de catégorie 2
France	Référence réglementaire	Circulaire du Ministère du travail (réf.: INRS ED 984, 2016)
Royaume Uni	WEL TWA (mg/m³)	0,02 mg/m³
Royaume Uni	WEL STEL (mg/m³)	0,07 mg/m³
isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle, 2,4'-diisocyanate de diphénylméthane (5873-54-1)		
Royaume Uni	WEL TWA (mg/m³)	0,02 mg/m³
Royaume Uni	WEL STEL (mg/m³)	0,07 mg/m³

# 8.2. Contrôles de l'exposition

### Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

### Vêtements de protection - sélection du matériau:

Vêtements imperméables

### Protection des mains:

Gants de protection

#### Protection oculaire:

Lunettes bien ajustables

### Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

# Protection des voies respiratoires:

[Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire.

### Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

### **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide
Apparence : Liquide.
Couleur : Jaune-brun.
Odeur : aromatique.

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible pH : Aucune donnée disponible

08/05/2018 FR (français) FDS Réf.: SRB 4/8

### Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate

butylique=1)

: Aucune donnée disponible

Point de fusion : Non applicable

Point de congélation : Aucune donnée disponible Point d'ébullition : Aucune donnée disponible

Point d'éclair : > 100 °C

Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible Température de décomposition : Aucune donnée disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable

Pression de vapeur : Aucune donnée disponible Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible Densité relative : Aucune donnée disponible Solubilité Aucune donnée disponible Log Pow : Aucune donnée disponible Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible Propriétés explosives : Aucune donnée disponible Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

### 9.2. Autres informations

Teneur en COV : 0 g/l

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

#### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

#### 10.4. Conditions à éviter

Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).

#### 10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) : Non classé
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé

diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle, 4,4'-diisocyanate de diphénylméthane (101-68-8)		
DL50 orale rat	> 7616 mg/kg (Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 401, Rat, Femelle, Readacross)	
DL50 cutanée lapin	> 9400 mg/kg de poids corporel (Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 402, 24 h, Lapin, Masculin/féminin, Read-across)	
CL50 inhalation rat (mg/l)	0,49 mg/l air (Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 403, 4 h, Rat, Masculin/féminin, Read-across)	

isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle, 2,4'-diisocyanate de diphénylméthane (5873-54-1)		
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg de poids corporel (Autres, Rat, Masculin/féminin, Read-across)	
DL50 cutanée lapin	> 9400 mg/kg de poids corporel (Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 402, 24 h, Lapin, Masculin/féminin, Read-across)	
CL50 inhalation rat (mg/l)	387 mg/m³ air (OCDE 403, 4 h, Rat, Mâle, Valeur expérimentale)	

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.

08/05/2018 FR (français) FDS Réf.: SRB 5/8

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par

inhalation. Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Susceptible de provoquer le cancer.

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

(exposition unique)

: Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

(exposition répétée)

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une

exposition prolongée.

Danger par aspiration : Non classé

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### 12.1. Toxicité

Ecologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque

pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

Toxicité aquatique aiguë : Non classé Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Non classé

diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle, 4,4'-diisocyanate de diphénylméthane (101-68-8)	
CL50 poisson 1	> 1000 mg/l (OCDE 203 : Poisson, essai de toxicité aiguë, 96 h, Danio rerio, Système statique, Eau douce (non salée), Read-across)
CE50 Daphnie 1	129,7 mg/l (OCDE 202 : Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate, 24 h, Daphnia magna, Système statique, Eau douce (non salée), Read-across)
EC50 72h algae 1	> 1640 mg/l (OCDE 201 : Algues, essai d'inhibition de la croissance, Desmodesmus subspicatus, Système statique, Eau douce (non salée), Read-across)

subspication, Systems standard, Law assess (non-subspication), result across)		
isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle, 2,4'-diisocyanate de diphénylméthane (5873-54-1)		
CL50 poisson 1	> 1000 mg/l (OCDE 203 : Poisson, essai de toxicité aiguë, 96 h, Brachydanio rerio, Système statique, Eau douce (non salée), Read-across)	
CE50 Daphnie 1	> 1000 mg/l (OCDE 202 : Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate, 24 h, Daphnia magna, Système statique, Eau douce (non salée), Read-across)	
EC50 72h algae 1	> 1640 mg/l (OCDE 201 : Algues, essai d'inhibition de la croissance, Scenedesmus subspicatus, Système statique, Eau douce (non salée), Read-across)	

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle, 4,4'-diisocyanate de diphénylméthane (101-68-8)	
Persistance et dégradabilité	Difficilement biodégradable dans l'eau.
isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle, 2,4'-diisocyanate de diphénylméthane (5873-54-1)	
Persistance et dégradabilité	Difficilement biodégradable dans l'eau.

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle, 4,4'-diisocyanate de diphénylméthane (101-68-8)	
BCF poissons 1	92 - 200 (OCDE 305, 4 semaine(s), Cyprinus carpio, Système à courant, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, GLP)
Log Pow	5,22 (Valeur estimative)
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation (FCB < 500).

isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle, 2,4'-diisocyanate de diphénylméthane (5873-54-1)	
BCF poissons 1	92 - 200 (OCDE 305, 28 jour(s), Cyprinus carpio, Système à courant, Eau douce (non salée), Read-across, GLP)
Log Pow	4,51 (Conclusion par analogie, OCDE 117 : Coefficient de partage (n-octanol/eau), méthode CLHP, 22 °C)
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation (FCB < 500).

### 12.4. Mobilité dans le sol

diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle, 4,4'-diisocyanate de diphénylméthane (101-68-8)	
Tension de surface	Dispense de données
Ecologie - sol	Aucune donnée (expérimentale) disponible sur la mobilité de la substance.
isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle, 2,4'-diisocyanate de diphénylméthane (5873-54-1)	
Ecologie - sol	Aucune donnée (expérimentale) disponible sur la mobilité de la substance.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

08/05/2018 FR (français) FDS Réf.: SRB 6/8

### Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Composant	
diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle, 4,4'-diisocyanate de diphénylméthane (101-68-8)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle, 2,4'-diisocyanate de diphénylméthane (5873- 54-1)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

#### 12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID	
14.1. Numéro ONU					
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU					
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	
14.3. Classe(s) de danger pour le transport					
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	
14.4. Groupe d'emballage					
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	
14.5. Dangers pour l'environnement					
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	
Pas d'informations supplémentaires disponibles					

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### - Transport par voie terrestre

Non applicable

#### - Transport maritime

Non applicable

### - Transport aérien

Non applicable

### - Transport par voie fluviale

Non applicable

### - Transport ferroviaire

Non applicable

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

### 15.1.1. Réglementations UE

Les restrictions suivantes sont applicables selon l'annexe XVII du Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH):

3. Substances ou mélanges liquides qui sont considérés comme dangereux au sens de la directive 1999/45/CE ou qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) no 1272/2008	901/902 HARDENER - PREPOLYMER BASED ON AROMATIC POLYISOCYANATE - FORMALDEHYDE, OLIGOMERIC REACTION PRODUCTS WITH ANILINE & PHOSGENE (OLIGOMERIC MDI)
3(b) Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n o 1272/2008: Classes de danger 3.1 à 3.6, 3.7 effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur le développement, 3. effets autres que les effets narcotiques, 3.9 et 3.10	ON AROMATIC POLYISOCYANATE -
3(c) Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n o 1272/2008: Classe de danger 4 1	PREPOLYMER BASED ON AROMATIC POLYISOCYANATE

08/05/2018 FR (français) FDS Réf.: SRB 7/8

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

56(a) Isomères de diisocyanate de méthylènediphényle (MDI): diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle, 4,4'- diisocyanate de diphénylméthane
56(b) Isomères de diisocyanate de méthylènediphényle (MDI): diisocyanate de 2,4'- méthylènediphényle	2,4'-diisocyanate de diphénylméthane
56. Diisocyanate de méthylènediphényle (MDI)	diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle, 4,4'- diisocyanate de diphénylméthane - 2,4'- diisocyanate de diphénylméthane

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Teneur en COV : 0 g/l

#### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

# **RUBRIQUE 16: Autres informations**

#### Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 4 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4	
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3	
Carc. 2	Cancérogénicité, Catégorie 2	
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2	
Resp. Sens. 1	Sensibilisation respiratoire, Catégorie 1	
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2	
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, Catégorie 2	
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3	
H315	Provoque une irritation cutanée.	
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.	
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.	
H332	Nocif par inhalation.	
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.	
H335	Peut irriter les voies respiratoires.	
H351	Susceptible de provoquer le cancer.	
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	
EUH204	Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.	

#### FDS UE (Annexe II REACH)

For professional use only

The information contained within this Safety Data Sheet (SDS) is believed to be correct as of the date issued however it is subject to change from time to time. It does not purport to be all inclusive or exhaustive and shall only be used as a guide. U-POL makes no warranties, expressed or implied, including but not limited to, any implied warranty of fitness for a given purpose or usage. It is the Buyers responsibility to ensure the suitability of the products for their own use and to check the information is up to date. U-POL cannot be held responsible for the suitability of use for any of its products, considering the wide range of factors such as application, substrates and handling methods. Since these conditions of use are outside of our control, the company shall not be held liable for any damage resulting from handling or from contact with the product detailed. Moreover, addition of reducers, hardeners or other additives over and above U-POL's recommendations for use, may substantially alter the composition and hazards of the product. U-POL data sheets are available via the U-POL website at WWW.U-POL.COM.

08/05/2018 FR (français) FDS Réf.: SRB 8/8